



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 03 MAI 2012 -

SOMMAIRE

N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012	3
N° 2 – PROJET ONF DE RESTAURATION D'UNE MARE EN FORET PUBLIQUE	4
N° 3 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA STE DE CHASSE.....	5
N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE WALCH DE THANN.....	5
N° 5 – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR	6
N° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CMJ.....	7
N° 7 – ACCEPTATION DE DONS ET LEGS – CERCLE SAINTE MARIE	7
N° 8 _ VACATIONS POUR FORMATION AUX SAPEURS POMPIERS	8
N° 9 - REMBOURSEMENT DE SALAIRE A UN SAPEUR POMPIER.....	8
N° 10 DEMANDE DE SOUTIEN AU PROJET DE MEMORIAL DE LA DEPORTATION	8
N° 11 – PROJET DE CONVENTION AVEC LA ST D'HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT	8
N° 12 - REALISATION DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN RURAL DU SIEBACH....	9

N° 13 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS	10
N° 14– INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES	13

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal
Mme	Jacqueline	GERUM	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
M.	Patrick	MARBACH	Conseiller Municipal
M.	Daniel	WYSS	Conseiller Municipal
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale

Etaient absents excusés: Mesdames Gabrielle DREYER, Béatrice HEINRICH, Monsieur. Jean-Denis HANS

Monsieur. Patrick MARBACH, absent en début de séance est arrivé au début du point n° 2.

Etait absent et a donné procuration :

Monsieur Lucien DIERSTEIN a donné procuration à Monsieur Francis ALLONAS.

Assistaient également à la séance : M. SCHLUSSEL, Agent de l'ONF, invité à présenter le point n° 2 ; Mme Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, assiste à la séance, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil douze le trois mai à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire, salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Jacqueline GERUM se propose, le Conseil Municipal accepte et la désigne comme secrétaire de la présente séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour, précisant que ces points ne concernent que le règlement d'affaires de gestion courante :

1er : Participation financière de la Société de Chasse aux travaux cynégétiques réalisés et facturés par l'ONF,

2ème : Travaux à réaliser sur le chemin rural du Siebach,

3ème : Remboursement de salaire à un Sapeur Pompier.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'ajout de ces trois points : le premier, en relation avec le dossier forestier sera placé au point n° 3, ce qui permettra de profiter de l'expertise de Monsieur SCHLUSSEL avant qu'il ne prenne congé, le second relatif aux travaux de voirie, sera présenté au point n° 12, et le troisième, complémentaire au dossier des Sapeurs Pompiers, au point n°9.

Monsieur le Maire ouvre alors la séance et expose ce qui suit :

N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler avant de passer au vote du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012, dont copie conforme a été transmise à tous les conseillers,

Concernant le point n° 9 sur le vote de la fiscalité locale, Monsieur WYSS souhaite revenir sur sa remarque, à savoir, « si un nouveau projet justifiait une évolution des taux » ; il précise qu'en fait, il a fait un amalgame entre fiscalité locale et intercommunale.

S'en suit une discussion sur les valeurs locatives et leur évolution.

Monsieur WYSS estime que les maisons les plus récentes seront plus taxées que les anciennes.

Monsieur LOCATELLI s'interroge sur les indications diverses récoltées lors du recensement de la population, lesquelles, selon lui, seraient prises en compte pour faire augmenter les valeurs locatives.

Monsieur le Maire certifie que ces données n'ont aucune incidence sur les valeurs locatives, mais qu'elles sont destinées à évaluer statistiquement les niveaux de confort. Il informe, pour clore ce débat, qu'avec la nouvelle réforme, les taxes s'appliqueront à toute construction en fonction de sa surface au sol.

Le compte rendu n'appelant pas d'autre observation particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – PROJET ONF DE CREATION D'UNE MARE EN FORET PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SCHLUSSEL, Agent de l'ONF, afin qu'il expose le projet de « restauration/création de 100 mares en forêt publique d'Alsace » initié par l'Office National des Forêts, et lancé en début d'année 2011. Ce projet a vocation à valoriser la biodiversité associée aux petites zones humides en densifiant et/ou restaurant le réseau de mares intra forestières au niveau des principaux massifs forestiers de la région.

Monsieur SCHLUSSEL, en considération du bien-fondé de cette action et des propositions de financement, a présenté, avec l'aval de Monsieur le Maire, la candidature de la commune d'ODEREN pour un site qu'il connaît, et qu'il savait d'ores et déjà répondre aux critères de sélection, au regard, notamment, de ses valeurs écologiques et fonctionnelles.

Monsieur WYSS : « Quelle en sera l'utilité, et pour quel coût ? »

Monsieur SCHLUSSEL explique que le projet vise tout d'abord à la protection des amphibiens, et que le site y est particulièrement propice, puisqu'il s'agit d'une zone humide où une petite mare existe déjà. En outre l'opération serait subventionnée à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le coût total est de 3170 € HT, il resterait à la charge du budget communal de la Forêt, le montant de 1268 € HT.

Madame GERUM demande s'il existe d'autres mares comme celle-ci en forêt ?

Monsieur SCHLUSSEL précise qu'il n'en existe aucune autre sur 1000 ha de forêt, que le dossier a été retenu après avoir été soumis à expertise, notamment par l'association BUFO (Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace), partenaire de l'opération. Il ajoute que le site n'est pas menacé d'assèchement ni de dégradation compte tenu de sa situation éloignée et difficilement accessible, ce qui implique par ailleurs que le volet « pédagogique » sera écarté.

Monsieur LOCATELLI s'enquiert de l'incidence liée à la fréquentation éventuelle de la mare par d'autres animaux, particulièrement les canards ?

Monsieur SCHLUSSEL : « Bien sûr, cette possibilité existe, mais l'altitude du site limite l'installation de canards. Il s'agit simplement de maintenir cet espace naturel, en terme d'alimentation en eau, principalement. Il n'y a pas d'autre contrainte particulière d'entretien. »

Monsieur WYSS informe que l'exposé du dossier remporte son adhésion au projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer ,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de restauration d'une mare sur son territoire selon un cahier des charges pré établi par les partenaires du projet (ONF, association BUFO) ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier ;

- AUTORISE le maire à faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, correspondant à 60% des dépenses totales (maîtrise d'œuvre et travaux) pour un montant estimé de 3170 € HT selon le devis estimatif proposé.
- PRÉCISE que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget Forêt.

Dans le cadre de cette opération, l'Office National des Forêts assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

N° 3 – PARTICIPATION A LA DEPENSE DE MAINTENANCE CYNEGETIQUE :

L'ONF a réalisé des travaux de maintenance, d'infrastructure, de sylviculture, cynégétiques en milieux remarquables, touristiques et divers. Le montant des travaux facturés à la commune, pris en charge sur le budget Forêt s'élève à 2 049.57 € HT.

La Société de Chasse du HAHNENBRUNNEN bénéficie de ces travaux de maintenance cynégétique, et perçoit par ailleurs un financement à hauteur de 1 500,00 € HT, du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC 14) dès lors qu'elle apporte sa contribution financière à l'opération à hauteur de 20 % de l'aide, soit 300 € pour réaliser de telles opérations.

Monsieur le Maire propose par conséquent de solliciter une participation auprès de la Société de Chasse du HAHNENBRUNNEN, de 1 800,00 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter une participation financière à hauteur de 1 800, 00 € HT auprès de la Société de Chasse du HAHNENBRUNNEN ;
- PRÉCISE que la recette sera versée au budget Forêt ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE WALCH DE THANN :

Le Collège Walch de Thann sollicite l'attribution d'une subvention pour mener à bien un projet de voyage à Paris destiné à un groupe de 23 élèves en classe de 4^{ème}, dont l'un est résident à ODEREN.

Le coût par élève est de 172 €.

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, en raison des éléments mentionnés ci-après, de ne pas attribuer de subvention concernant le financement du voyage scolaire organisé par le collège de Thann :
 - La vocation de la Commune est de financer les actions relevant de la sphère de l'enseignement primaire des écoles communales, et non de l'enseignement secondaire.

N° 5 – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU CŒUR :

L'association départementale des Restaurants du Cœur sollicite une subvention de fonctionnement pour 2012.

La Commune d'Oderen soutient déjà directement l'antenne locale de la Conférence Saint-Vincent de Paul par une subvention et par la mise à disposition d'un véhicule communal.

La Commune participe également à la collecte annuelle organisée par la banque alimentaire.

Le Conseil Municipal, *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité :

- **décide** de ne pas attribuer de subvention spécifique à l'association départementale des Restaurants du Cœur, en raison de l'attribution annuelle d'une subvention directe par la Commune à la conférence Saint-Vincent de Paul, de l'aide matérielle apportée à cette dernière tout au long de l'année par la mise à disposition gratuite d'un véhicule municipal, et de la participation de la Commune à la collecte annuelle de la banque alimentaire.

N° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Dans le cadre de ses activités, le Conseil Municipal des Jeunes a financé quelques dépenses d'équipement destinées à décorer la commune, lors de diverses fêtes.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de contribuer aux dépenses réalisées par le Conseil Municipal des Jeunes en lui versant une subvention exceptionnelle de 45,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 7 – ACCEPTATION DE DONNS ET LEGS – CERCLE SAINTE MARIE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don du Cercle Sainte-Marie à la Commune, à savoir 1 054,16 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le don du Cercle Sainte-Marie à la Commune d'Oderen, d'un montant de 1 054,16 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 8 – VACATIONS POUR FORMATION AUX SAPEURS POMPIERS DU CPI D'ODEREN :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état récapitulatif en date du 3 avril 2012 communiqué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) du Haut-Rhin concernant les vacations accordées à des sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Première Intervention (C.P.I.) d'Oderen au titre des formations effectuées à l'école départementale d'incendie et de secours.

Le S.D.I.S. a versé à la Commune d'Oderen le montant total correspondant à ces vacations auprès de la Trésorerie de Saint-Amarin. Il appartient à la Commune de reverser ces vacations individuellement à chaque intéressé suivant le susdit état.

Les montants sont les suivants :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Formation suivie</i>	<i>Montant</i>
Guillaume WALCH	Incendie niveau 2 (64 heures)	409,60 €
David GEORGET	Premiers Secours (35 heures)	208,60 €
Marion WALTER	Equipier cursus JSP (72 heures)	536,40 €
Katia ARNOLD	FC Secours en Equipe –	
	Incendie niveau 2 (40 heures)	332,80 €
Christopher ETTERLEN	Premiers Secours (35 heures)	208,60 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'état récapitulatif des vacations formations dues aux sapeurs-pompiers volontaires communaux établi par le SDIS du Haut-Rhin en date du 03 avril 2012, pour un montant total de 1 696 € ;

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de reverser individuellement aux pompiers concernés le montant des vacations comme ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à cet effet ;
- **les crédits nécessaires** sont prévus au Budget Primitif 2012.

N° 9 - PRISE EN CHARGE DE PERTE DE SALAIRE POMPIER.

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'attestation de perte de salaire concernant le pompier Philippe GROB, relative aux interventions couvrant la période de février à mars 2012, soit une perte de salaire de 75,30 € pour 3 interventions représentant 6.50 heures.

Le Conseil Municipal ;

Vu l'attestation de perte de salaire concernant le pompier Philippe GROB ;

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge la perte de salaire du pompier Philippe GROB à hauteur de 75,30 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs ;
- **lui donne tous pouvoirs** à cet effet ;
- **les crédits nécessaires** sont prévus au Budget Primitif 2012.

Monsieur le Maire informe que le regroupement des Centres de Secours de KRUTH et ODEREN est en cours, et que leur organisation est à mettre en œuvre. Il s'agit d'une première étape vers la départementalisation, en 2013, avec transfert des matériels, des bâtiments et du personnel. Le Corps d'ODEREN ne sera alors plus géré au niveau de la commune.

Monsieur WYSS fait observer que ce système risque de désinvestir les jeunes.

Monsieur le Maire répond qu'au contraire ce système leur permettra de bouger davantage.

N° 10 – DEMANDE DE SOUTIEN AU PROJET DE MEMORIAL DE LA DEPORTATION :

Dans le cadre du projet de Mémorial de la Déportation, la délégation territoriale du Haut-Rhin de l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, en tant que partenaire principal de la réalisation sur le site du tunnel d'URBES, sollicite une souscription communale par le biais d'une adhésion « Personne Morale » de 100 €, et du versement d'un don.

Le projet, porté par la commune d'URBES avec le soutien de la Communauté de Communes de Saint Amarin et la Région Alsace, fédère 6 lycées techniques, lesquels s'engagent, sous la forme de chantier-école, dans sa réalisation.

Le Mémorial a vocation à être inscrit dans le Chemin Européen de la Mémoire et des Droits de l'Homme.

Une visite du tunnel est organisée une fois par an.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'apporter son soutien au projet par le versement d'une subvention de 200 € (Adhésion = 100 € + don = 100 €)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 11– PROJET DE CONVENTION AVEC LA SA D'HLM HABITAT D'ALSACE (DOMIAL) POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de protocole d'accord à passer entre la SA d'HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE (DOMIAL) et la commune d'ODEREN en qualité de locataire et l'association ADELE DE GLAUBITZ, en qualité de gestionnaire, du foyer Saint Nicolas.

Cette convention a pour objet de définir les modalités financières de réalisation de travaux de transformation et de rénovation du logement du concierge, et surtout de garantir au propriétaire, qu'en cas de non renouvellement ou de dénonciation de la convention de location avant le délai d'amortissement des travaux réalisés (31/12/2020), le locataire et le gestionnaire s'engagent solidairement à rembourser l'intégralité du montant résiduel des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux, chiffré à 24 666,71 €, sera amorti sur 33 trimestres, et intégré au montant du loyer trimestriel acquitté par l'association Adèle de Glaubitz.

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le protocole d'accord tel qu'il est présenté,
- ACCEPTE la clause relative au remboursement anticipé des travaux en cas de non renouvellement ou de dénonciation de la convention de location avant le délai d'amortissement des travaux réalisés (31/12/2020).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord, et tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 12 – TRAVAUX – CHEMIN RURAL DU SIEBACH:

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par Monsieur MAIRE, représentant les écoles de Vol Libre, qui a proposé de réaliser les travaux d'entretien du chemin rural du Hensbachweg, permettant d'accéder au site de décollage du Siebach, si la commune acceptait de fournir les matériaux.

Monsieur WYSS s'oppose à la prise en charge de l'entretien de ce chemin par la commune, considérant que les intéressés sont eux-mêmes à l'origine des dégradations et qu'ils n'ont jamais rien entrepris pour pallier cet état de fait.

Monsieur le Maire fait observer qu'il est essentiel de préserver toute activité économique sur la commune, et que pour ce faire, il faut participer aux travaux de desserte.

Monsieur MARBACH indique qu'il a constaté le mauvais état du chemin depuis bien longtemps.

Monsieur LOCATELLI ajoute que ce chemin a toujours été sujet à controverse, et qu'il souhaite le voir entretenu par la suite s'il est décidé de le remettre en état.

Monsieur le Maire précise qu'il est uniquement proposé à la commune de financer les matériaux, et que les travaux seraient réalisés par les usagers.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, et 1 voix contre (Monsieur Daniel WYSS),

- DONNE son accord de principe pour faire l'acquisition des matériaux nécessaires à l'entretien du chemin rural menant au site du Siebach ;
- PRECISE que la dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget principal.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 13 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Monsieur DELETTRE communique le compte rendu de la commission des travaux qui s'est tenue le 11 avril dernier.

Il informe que les travaux au Pont du Brey sont à présent terminés.

En ce qui concerne l'entretien du Plateau Sportif, les agrès ont été enlevés, le sable est remplacé par de la pelouse, le grillage a été remis en état, et un nouveau tourniquet installé. Le site est très fréquenté, mais des dégradations y sont malheureusement trop souvent constatées. Récemment, des bouteilles en plastiques et autres déchets avaient une nouvelle fois été laissés sur place.

La jarre installée à l'entrée de la commune a été déplacée, et sera fleurie.

Le calvaire et la rambarde de la Chapelle seront nettoyés prochainement. Pour le calvaire, les travaux seront financés par le Conseil de Fabrique.

Commission des travaux du 11 Avril 2012

Compte rendu

REUNION ORGANISEE PAR	Noël Delettre
TYPE DE REUNION	Réunion sur le terrain
ANIMATEUR	Noël Delettre
SECRETAIRE	Noël Delettre
PARTICIPANTS	Francis Allonas (Maire) Eliane Wyss (Adjointe) Armand Weiss (Adjoint) Jocelyne Perrin (DGS) Jean-François Haller (Président du conseil de fabrique) Patrick Marbach (Conseiller municipal) Joël Arnold (Conseiller municipal) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Raymond Zussy (Technicien coopté) Yves Walch (Technicien coopté)
ABSENTS EXCUSÉS	Jacqueline Gerum (Conseillère municipale) Richard Locatelli (Conseiller municipal) François Gaschy (Prêtre)

Rubriques à l'ordre du jour

POINT N°1	Aménagement du local dit « Bailly Hisel » à l'église.	
Dans le cadre de l'aménagement d'un accès pour handicapés à l'église il est envisagé d'utiliser une partie du Bailly Hisel pour aménager un WC pour handicapés en remplacement des toilettes actuelles non accessibles avec une chaise roulante.		
CONCLUSION	<p>M. le Maire rappelle que la réglementation sur l'accessibilité nous obligera pour 2014, à aménager une rampe d'accès à l'église , ainsi que des toilettes idoines à proximité de l'église. Les travaux pourront être accomplis en régie. S'en suit un débat sur l'opportunité de réaliser des places de stationnement pour des véhicules sur le parvis de l'église. Les avis sont partagés et il est décidé de surseoir à la réalisation de la rampe pour envisager la réalisation d'un tel équipement. Une visite autour du cimetière permet de voir les dégâts occasionnés par la tempête du 16 Décembre sur la toiture du clocher ainsi que la dégradation du chaînage du mur d'enceinte du cimetière côté sud.</p> <p>Le Président du conseil de Fabrique signale qu'un extincteur a été subtilisé à l'intérieur de l'église et que ce n'est pas la première fois que de tels larcins y sont à déplorer !</p>	
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Réalisation d'un devis estimatif pour mise au budget 2013	Noël Delettre/Fouzi	Automne 2012
Reprendre le chaînage du mur d'enceinte	Fouzi	Eté 2012

POINT N°2	Pont & chaussée vétuste rue du Canal	
M. le Maire fait un historique succinct de la rue du Canal qui est une propriété privée de l'AAPPMA Haute Thur, société de pêche, qui nécessite, en particulier, la réfection du pont qui enjambe le ruisseau Durrenbach à l'entrée de la rue et qui donne accès à trois propriétés privées. La réalisation de l'assainissement ainsi que la distribution de l'eau pourrait être envisagée pour desservir les trois propriétés.		
CONCLUSION	Une réunion avec l'association est programmée pour le Vendredi 19 Avril où il sera proposé à l'association un bail emphytéotique avec rétrocession à la commune afin que cette dernière puisse être maître d'œuvre et réalise les travaux avec la participation financière des riverains.	
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Tenue d'une réunion avec l'AAPPMA et les riverains	Francis Allonas	19/04/2012

POINT N°3	Détérioration du plateau sportif	
	Le plateau sportif est utilisé par les écoles d'Oderen pour y effectuer de l'éducation physique et sportive, et par la jeunesse pour y pratiquer des jeux de ballon. L'aire de jeux de pétanque, quant à elle, est utilisée occasionnellement le week-end par des adultes.	
CONCLUSION	Le grillage d'enceinte est principalement saboté sur les faces sud et Ouest et ce, malgré les portillons mis en place pour faciliter la récupération des ballons. La clôture sera réparée et un troisième portillon sera installé. Les zones en terre rouge du Valtin seront engazonnées. Le barillet de la porte principale sera changé et une clé sera remise à Didier Grunenwald ainsi qu'une autre pour les pompiers puisque le plateau sportif est une zone réservée pour l'atterrissage des hélicoptères du SAMU. Le personnel enseignant sera consulté sur l'opportunité de garder les agrès devenus obsolètes et dangereux et qui en cas de défaillance engagent la responsabilité de la commune. Les panneaux de Basket seront remplacés. Le cadre faisant office de but situé en bordure de terrain sera détruit.	
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Effectuer les travaux	Noël Delette/Fouzi	Printemps 2012
Achat de panneaux de Basket et portillon	Noël Delette/Fouzi	Printemps 2012

Divers :

- ✓ La commission s'est rendue sur le chantier de réfection du mur en pierres sèches « Grauwack » à l'étang du Maerel pour constater la qualité du travail réalisé par l'association « Patrimoine & Emploi ».
- ✓ Le garde-corps longeant la rue du Calvaire et surplombant la voie ferrée présentait des signes de dangerosité, aussi les barres longitudinales ont été enlevées et seront remplacées par un filin en acier de section de 16 à 20 mm pour assurer la protection des cyclistes nombreux sur cette voie.



- ✓ Un devis pour le nettoyage de 14 stations du Calvaire et du garde-corps de la Chapelle Notre Dame du Bon Secours est présenté. Le président du conseil de Fabrique en prend acte et proposera à son conseil une participation aux frais

N° 14- INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Modification des horaires d'ouverture de la Mairie :

Proposition de modification des horaires d'ouverture de la Mairie :

Dressant le bilan de l'enquête menée auprès de la population, Monsieur le Maire propose des plages d'ouverture un peu plus larges :

Du lundi au jeudi : de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Et le vendredi : de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.

Circulation : Monsieur le Maire informe que la circulation sur la route des Crêtes sera limitée à 70 km/heure; et que des travaux sont actuellement en cours sur la voie ferrée. En outre, un arrêté sera édicté pour éviter le stationnement des camping-cars aux abords du camping, le long de la voie.

Monsieur WYSS informe qu'un concert de chants Grégoriens aura lieu le jeudi 10 mai à 20 h à l'ancien temple du Parc de Wesserling.

Le prochain Conseil Municipal, programmé le 7 juin, est reporté au 14 juin.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 h 00,

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :